

AUDIT QUALITÉ

PROTOCOLE D'AUDIT INTERNE : Hygiène des mains	
Date d'entrée en vigueur: Octobre 2017	
Code:	Date d'approbation: Octobre 2017
Rang de la révision: 01	Date d'adoption de la dernière révision: N/A
Mots-clés: évaluation, audit, qualité, services, hygiène des mains	Destinataires: Comité de direction, gestionnaires, chef d'unité
Type d'audit: interne- observation ponctuelle	Intervenants: Auditeurs internes
Liens:	

CONTENU

Introduction :

L'hygiène des mains est la méthode la plus simple et la plus efficace pour diminuer la transmission des infections nosocomiales dans les établissements de santé. Elle doit cependant être effectuée de la bonne façon, au bon moment et être respectée par tout le personnel, les médecins, les bénévoles, les stagiaires et les visiteurs.

L'audit de conformité à l'hygiène des mains par l'observation directe est la méthode privilégiée pour évaluer le respect de cette pratique exemplaire visant à assurer la sécurité de la clientèle et des travailleurs. Les résultats obtenus lors de l'audit permettent de mettre en place des interventions ciblées visant à améliorer les pratiques et à consolider les zones de vulnérabilité.

But et objectifs:

Le but de l'audit est de dresser un portrait de la conformité à l'hygiène des mains de la part du personnel soignant œuvrant pour le CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal.

Les principaux objectifs sont :

- 1) Valider le respect des pratiques d'hygiène des mains auprès des travailleurs de la santé de l'établissement;
- 2) Répondre à la reddition de compte exigée par le MSSS;
- 3) Identifier les indications d'hygiène des mains pour lesquelles une amélioration doit être apportée;
- 4) Assurer la sécurité des usagers et du personnel en atteignant la cible de conformité visée de 80%.

Méthodologie :

A. Outil :

Un outil de collecte de données basé sur les meilleures pratiques a été élaboré par le service de prévention et de contrôle des infections (SPCI). Il permet de noter la conformité lors de l'observation par l'auditeur d'une indication d'hygiène des mains pour l'un des 4 moments identifiés. Chaque période d'audits devrait durer entre 20 et 30 minutes.

Besoin d'information concernant les audits ? Communiquez avec le service de prévention et contrôle des infections de votre installation.

B. Auditeurs :

Le gestionnaire ou son représentant ayant reçu une information ou ayant pris connaissance de la procédure d'audit. À ces audits s'ajoutent ceux réalisés hebdomadairement par les conseillères en PCI à travers les unités de soins.

C. Planification:

Les audits sont réalisés spontanément pendant les périodes ciblées. Les indications sont évaluées de façon binaire soit conforme ou non conforme selon que la personne auditée réalise ou non l'hygiène des mains lorsqu'indiqué en fonction des 4 moments. L'observation des moments 1 et 4, soit avant un contact avec l'utilisateur ou son environnement et après un contact avec l'utilisateur ou son environnement, est priorisée puisque ce sont ces indications qui font l'objet d'une reddition de compte auprès du MSSS. Finalement, il est important d'utiliser l'outil développé ou validé par le SPCI pour assurer la validité des résultats obtenus.

Principes directeurs :

- Les auditeurs doivent préalablement avoir été formés par les conseillères en PCI ou avoir pris connaissance de la procédure d'audit avant de procéder aux observations;
- Toutes personnes présentes sur une unité de soins sont susceptibles d'être auditées;
- La technique d'hygiène des mains n'est pas évaluée dans le cadre des audits. La comptabilisation des résultats est faite sur la base de l'observation de l'intention de procéder à l'hygiène des mains lors de l'un des 4 moments indiqués;
- Les observations doivent se faire idéalement à partir du corridor à l'exception de situations lors desquelles l'organisation du travail et l'environnement ne permettent pas de procéder à des audits à l'extérieur de la chambre;
- Les auditeurs procèdent aux observations discrètement sans rétroaction immédiate et de façon confidentielle;
- Les indications observées pour le moment 2 chez les PAB sont : avant la vidange d'un sac à drainage urinaire et avant de prodiguer des soins de bouche;
- Un maximum de 4 indications doit être observé lors d'une même période d'audit pour un même intervenant.

D. Unités cibles et responsables des unités :

Toutes les unités de soins et les services offrant des soins et services directs à la clientèle sont ciblés prioritairement pour la réalisation des audits d'hygiène des mains. Ceci inclut également les CHSLD ayant moins de 100 lits dressés même s'ils ne se sont pas ciblés par la reddition de compte au niveau du MSSS.

E. Périodes d'audit :

Le gestionnaire ou son représentant doit réaliser une séance d'audit d'hygiène des mains sur les 3 quarts de travail minimalement 3 fois par année ou davantage selon son évaluation des résultats obtenus et de la situation de son service. Les périodes ciblées pour réaliser les audits annuellement sont :

- Du 1 au 15 mai
- Du 1 au 15 octobre
- Du 1 au 15 février

Besoin d'information concernant les audits ? Communiquez avec le service de prévention et contrôle des infections de votre installation.

F. Procédure :

Le respect de la procédure est nécessaire pour obtenir des résultats valides et comparables dans le temps et entre les observateurs.

- 1) L'auditeur complète l'entête du formulaire;
- 2) Il circule dans le corridor de l'unité de façon discrète sans annoncer la raison de sa présence sur l'unité;
- 3) Il observe pendant 20 à 30 minutes les indications (4 moments) lors desquels le personnel soignant doit réaliser une hygiène des mains;
- 4) Il complète le formulaire prévu à cet effet en notant le titre d'emploi et si l'hygiène des mains a été effectué au moment indiqué (oui / non);
- 5) Il observe un maximum de 4 indications pour chaque personne auditée;
- 6) Les résultats de la séance d'audit sont transmis par le gestionnaire au SPCI.

G. Grille d'audit :

L'outil Audit d'Hygiène des mains est disponible via Intranet sous le volet de la SPCI.

(Soins et services/ Services professionnels/ Prévention des infections/ Audits et outils cliniques/ Audits)